

N°2024-12/97B

Objet : RENOUELEMENT DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE LA COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN.

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 décembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, salle Teresa Rebull à Alénya, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	7
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	7		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Christophe MANAS, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé : Jean-André MAGDALOU, Louis SALA.

Absent excusé ayant donné procuration : Robert OLIVE donne pouvoir à Jean ROMEO

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation : 27 novembre 2024

Le Président expose à l'assemblée,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 512-12 à L. 512-15,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant la mise à disposition d'un agent de la Communauté de communes à la commune de Saint-Cyprien pour palier au départ à la retraite d'un agent administratif positionné auprès du service « Accueil/Etat civil » de la mairie annexe,

Considérant que les circonstances de la mise à disposition persistent et que son renouvellement ne cause pas de préjudice à la Communauté de communes,

Considérant qu'il est donc opportun de renouveler cette mise à disposition selon les mêmes modalités et dans le respect des règles applicables en la matière,

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **APPROUVE** le renouvellement de la mise à disposition,

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20241204-2024-12-97B-DE
Date de télétransmission : 06/12/2024
Date de réception préfecture : 06/12/2024

Pour extrait conforme,
Le Président

